



SPULTIN et publications

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

*Comités internes*

## RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ EXÉCUTIF

1er juin 1997 – 31 mai 1998

### INTRODUCTION

Les statuts du SPUL prévoient que : «Le Comité exécutif soumet au Conseil à la fin de son mandat, un rapport annuel concernant sa gestion; ce rapport est transmis à l'Assemblée générale et distribué aux membres.» (Art. 28.7) et que : «l'Assemblée générale entend et approuve les rapports annuels ou intérimaires présentés par le Comité exécutif» (art. 10.5).

Au delà de ces considérations, le rapport annuel du Comité exécutif est avant tout un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL d'apprécier le travail réalisé au sein de leur syndicat au cours de la dernière année.

Au cours de l'année 1997-1998, le Comité exécutif était constitué des personnes suivantes:

**Président** : Gérald Lemieux

**Vice-président** : Michel Beauchamp

**Vice-présidente** : Josiane Hamers, (jusqu'au 98-02-20) Nadia Ghazzali, (à partir du 98-02-20)

**Vice-présidente** : Louise Mathieu

**Trésorier** : James Pottier

**Secrétaire** : Ghislain Gendron

Le Comité exécutif a tenu 51 réunions entre le 1er juin 1997 et le 31 mai 1998. Ce rapport fait état des activités du Comité exécutif dans l'ordre suivant:

1. Les faits saillants de l'année 1997-1998,
2. Les affaires courantes,

### 3. Perspectives pour l'année 1998-1999.

#### **1. LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1997-1998**

Parmi les nombreux dossiers traités par le Comité exécutif en 1997-1998, trois ont retenu particulièrement notre attention. Il s'agit de:

1.1 La demande d'un congé de cotisation de l'Employeur au Régime de retraite des professeurs et des professeures de l'Université Laval (RRPPUL);

1.2 Le rapport de la Commission d'orientation;

1.3 Le personnel régulier du SPUL.

##### **1.1 La demande d'un congé de cotisation de l'Employeur au RRPPUL**

La demande de l'Employeur d'entreprendre des pourparlers en vue de la réouverture de la convention collective a certainement été l'événement marquant en 1997-1998. Les deux points les plus importants du projet de lettre d'entente présenté par l'Employeur portaient sur un congé de cotisation patronale au RRPPUL d'une valeur de 35 millions \$, échelonné sur une période de quatre ans. En contrepartie, l'Employeur offrait aux professeurs et aux professeures une augmentation des échelles salariales de 1%, le 1er juin 1998 et 1%, le 1er juin 1999.

Le SPUL a établi que la signature du projet de lettre d'entente présenté par l'Employeur entraînerait une diminution nette de la rémunération globale des professeurs et des professeures de 16 à 24 millions \$, selon la durée de l'effet réel des deux augmentations de salaire. En outre, la diminution de la rémunération globale n'aurait pas été répartie équitablement selon les groupes d'âge des professeurs et des professeures. C'est pourquoi le Conseil syndical, à sa réunion du 8 mai 1998, rejetait à l'unanimité le projet de lettre d'entente de l'Employeur.

Le Conseil syndical acceptait cependant de consentir un prêt à l'Employeur, sous la forme d'un congé de cotisation au RRPPUL, à la condition que ce prêt n'entraîne aucune baisse de la rémunération globale des professeurs et des professeures. La suite des discussions avec l'Employeur a mené à une entente de principe qui a été entérinée par le Conseil syndical le 22 mai 1998 et signée le 18 juin 1998. À la suite de cette entente,

- a) la cotisation de l'Employeur a été fixée à 0% à compter du 1er juin 1998 jusqu'au 31 mai 1999 (la cotisation prévue à la convention collective pour cette période était de 7,41%);
- b) le 1er juin 1998, les échelles de salaires ont été augmentées

de 1,5%, et ce, pour une durée de cinq ans;

- c) Le Règlement du RRPPUL a été modifié afin de permettre au SPUL de définir les améliorations qu'il veut apporter au RRPPUL à partir des surplus actuariels disponibles à chaque année.

Le Comité exécutif considère qu'il y a lieu d'être satisfait de cette entente qui ne réduit pas la rémunération globale des professeurs et des professeures, et qui accorde désormais un pouvoir décisionnel exclusif aux professeurs et aux professeures lorsque vient le moment d'utiliser les surplus actuariels. Il s'agit là, en effet, d'une amélioration substantielle du pouvoir d'action des professeurs et des professeures en ce qui a trait à leur régime de retraite.

Le Comité exécutif est également convaincu que cette entente n'aurait pas été possible sans l'appui solide du Conseil syndical, du Comité du SPUL sur la retraite et du Comité des pourparlers.

## **1.2 Le rapport de la Commission d'orientation**

La Commission d'orientation avait essentiellement pour mandat de consulter la communauté universitaire afin de formuler un plan d'action pour l'Université correspondant à la vision du recteur, élu en mai 1997. Le modèle d'université proposé par la Commission est décevant. Le SPUL maintient que l'université est avant tout une communauté de professeurs et d'étudiants, alors que la Commission propose un modèle d'université contrôlée par des administrateurs cooptés pour qui les professeurs sont un rouage parmi d'autres, au service de consommateurs qu'il faut attirer en plus grand nombre. Il s'agit là d'un modèle que le SPUL a dénoncé avec force dans un mémoire présenté à la Commission d'orientation et dans une lettre que le président a adressée au recteur.

## **1.3 Le personnel régulier du SPUL**

Une nouvelle convention collective entre le SPUL et l'Association des employées du SPUL a été signée le 12 mai 1998. La nouvelle convention est plus souple et correspond mieux aux réalités de la bureautique que l'ancienne. Parmi les modifications apportées à la convention, notons la fermeture des bureaux du SPUL pendant le mois de juillet.

Au cours de la dernière année, deux des trois agentes de secrétariat ont pris leur retraite. Les deux postes ont été comblés par Lucie Hudon et Josée Desgagné. Le Comité exécutif exprime sa grande satisfaction vis-à-vis la qualité du travail accompli par les agentes de secrétariat du SPUL.

## **2. LES AFFAIRES COURANTES**

Au cours de la dernière année, tous les comités du SPUL ont été fort actifs, comme à l'habitude. Parmi les affaires courantes, notons la formation d'un comité sur l'analyse de la gestion institutionnelle (2.3.8) et l'attention toute particulière que le Comité exécutif a apporté à la communication avec les membres (2.6).

## **2.1 L'Assemblée générale**

La dernière Assemblée générale ordinaire du SPUL a eu lieu le 6 novembre 1997. Le rapport du Comité exécutif pour l'année 1996-1997 ainsi que les états financiers y ont alors été adoptés. Lors de cette réunion, des modifications mineures aux Statuts ont été apportées. D'autre part, le Conseil syndical a défini des règles de procédure lors de la tenue d'un référendum. Ces règles ont été annexées aux Statuts.

Au cours de cette assemblée, Gilbert Babin, Claude Banville et Pierre P. Larochelle ont été élus membres du Comité de surveillance. Compte tenu que Claude Banville a été élu délégué de sa section au Conseil syndical, il a dû démissionner du Comité de surveillance (article 52 des Statuts). Le Conseil syndical a nommé Albert Wilhelmy pour le remplacer. Cette nomination devra être entérinée par la prochaine Assemblée générale.

## **2.2 Le Conseil syndical**

Julien Vallières a présidé les réunions du Conseil syndical et Line Ross a agi comme présidente substitut. Le Conseil syndical s'est réuni à 12 reprises au cours de l'année. Toutes les questions traitées dans ce rapport ont fait l'objet de discussions ou de décisions lors des réunions du Conseil syndical.

## **2.3 Les comités permanents**

### **2.3.1 Le Comité des griefs**

Au cours de l'année 1997-1998, le Comité des griefs était composé des personnes suivantes : Roger Thériault, président, André Lareau, Colette Gendron et Christian Laville. Louise Mathieu a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Au début de l'année, trois griefs pour refus d'agrégation étaient en cours. Deux de ces griefs ont été perdus et le troisième est en arbitrage. Des 11 griefs signifiés par des professeurs et des professeures avant le 1er juin 1997, sept sont en arbitrage, trois ont été réglés de façon satisfaisante et un a été perdu. De son côté, le SPUL avait déposé deux griefs portant sur le retrait des plaintes au dossier des professeurs et des professeures et l'attribution du statut de professeur associé. Ces deux griefs ont été réglés par lettre d'entente.

En 1997-98, 11 griefs ont été déposés par des professeurs et des

professeures, dont quatre à la suite de refus d'avancement dans la carrière et sept visant différents chapitres de la convention collective : l'année sabbatique, le harcèlement, les mesures disciplinaires, la probation et le fonds de soutien aux activités académiques.

Pendant la même période, le SPUL a déposé 14 griefs. Différents griefs portant sur les montants générés par l'Annexe A, l'attribution des charges de travail à la Faculté de médecine et l'incitation à prendre un congé estival sans traitement ont été réglés en cours d'année. Parmi les autres griefs du SPUL, qui iront vraisemblablement en arbitrage au cours des prochains mois, notons ceux portant sur le plancher d'emploi et ceux contestant l'identification du domaine de spécialisation lors de l'attribution des postes aux unités.

### **2.3.2 Le Comité d'application de la convention collective**

Ce comité était composé de Jean Turgeon, président, Denis Juhel, Nicole Malenfant et Suzanne Paquette. Gérald Lemieux assurait le lien avec le Comité exécutif.

Au cours de l'année, le comité a pratiquement complété la mise à jour du Guide d'application de la convention collective 1996-1999. Les membres du comité ont répondu à de nombreuses questions des membres et plusieurs documents produits par le Comité d'application de la convention collective ont été distribués. Ces documents sont disponibles à partir du site Internet du SPUL.

### **2.3.3 Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives**

Ce comité était composé de Jacques Dagneau, président, Marcel Dupras, Christian Vadeboncoeur, Udaya S. Ganguly, André Papillon et Claude Bazin. Gérald Lemieux a assuré la liaison avec le Comité exécutif.

Au cours de l'année, le comité a poursuivi l'analyse entreprise en 1997 sur l'ensemble des prévoyances collectives afin d'offrir aux membres des protections qui répondent adéquatement à leurs besoins et ce, au meilleur coût possible. Une refonte des prévoyances collectives est prévue au cours de l'automne 1998.

### **2.3.4 Le Comité du SPUL sur la retraite**

Ce comité était composé de Raymond Saint-Arnaud, président du 1er juin au 31 juillet 1997, Charles A. Carrier, président à partir du 1er août 1997, Martin Poulin, Diane Huot, Claude Bariteau, Marc J. Richard (à compter du 1er novembre 1997) et Claude Banville (à compter du 26 septembre 1997). James Pottier a assuré le lien avec le Comité exécutif.

Le Comité du SPUL sur la retraite a été extrêmement actif dans le cadre des pourparlers qui ont eu lieu à la suite de la demande de l'Employeur d'un congé de cotisation au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL). Comme l'année précédente, le comité a entrepris une tournée du campus afin de mieux informer les professeurs et les professeures quant au contenu du programme renouvelé de retraite. Des ateliers de préparation à la retraite ont également été organisés. Ces rencontres ont connu un franc succès.

### **2.3.5 Le Comité du SPUL sur la condition féminine**

Ce comité était composé de Pauline Fahmy, présidente, de Marguerite-Marie Roberge, jusqu'au 31 décembre 1997, d'Esther Déom, à partir du 23 janvier 1998 et de Nadia Ghazzali. Josiane Hamers a assuré le lien avec le Comité exécutif du 1er juin 1997 au 20 février 1998. Louise Mathieu a pris la relève à partir de cette date.

Le comité a organisé des rencontres mensuelles avec les professeures tout au long de l'année. Ces rencontres ont connu un excellent taux de participation.

### **2.3.6 Le Comité d'aide financière**

Ce comité était composé de Michel Beauchamp, président, Manon Niquette, Diane Parent et Yvan Comeau. Michel Beauchamp assurait le lien avec le Comité exécutif. Le comité a analysé 40 demandes dont 30 qui ont été retenues parce qu'elles correspondaient à la politique d'insertion du SPUL dans son milieu, adoptée par le Conseil syndical en 1997.

Parmi les différents organismes que le SPUL a appuyés au cours de l'année 1997-1998, notons le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université de Dalhousie lors de leur grève. Le SPUL a fait parvenir à ces collègues de la Nouvelle-Écosse un chèque de 3 000\$. Comme la grève s'est réglée dans les jours suivants, il n'a pas été nécessaire de renouveler l'appui aux collègues de Dalhousie, qui ont obtenu des augmentations de salaire de 10,5% réparties sur les trois prochaines années.

### **2.3.7 Le Comité d'aide aux professeurs et professeures**

Le comité était composé de Pierre-Charles Morin, Jean Leahey et Aline Vézina. Compte tenu du caractère hautement confidentiel et de la nature même de leurs interventions, le Comité exécutif n'a pas de lien direct avec les membres de ce comité. Cette confidentialité absolue est essentielle à la crédibilité même du service d'aide. Il est utile de rappeler que le numéro de téléphone pour joindre les membres du comité (654-4721) est tout à fait indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

Les consultations sont relativement peu nombreuses, mais souvent elles sont importantes. Les membres du comité sont tout à fait convaincus qu'il y a lieu de maintenir ce service.

### **2.3.8 Le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle (CAGI)**

Le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle a été formé par le Conseil syndical le 20 février 1998. Le comité est constitué de Nadia Ghazzali, Marcel Aubert et James Pottier. Son mandat est d'analyser la gestion de l'Employeur, à partir des différents documents officiels qui sont disponibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Jusqu'à maintenant, la direction de l'Université n'a pas hésité à fournir au comité les banques de données demandées, tels les états financiers, les budgets, les fichiers sur les activités d'enseignement.

## **2.4 Les comités paritaires**

### **2.4.1 Le Comité paritaire des griefs**

Au cours de la dernière année, Roger Thériault et André Lareau ont été les représentants du SPUL au Comité paritaire des griefs. Les membres de ce comité se réunissent à chaque mois afin de trouver des solutions aux différents griefs avant que ceux-ci soient soumis à l'arbitrage, un processus de dernier recours qui est long et coûteux.

### **2.4.2 Le Comité paritaire du RRPPUL**

Les représentants du SPUL à ce comité paritaire étaient Raymond Saint-Arnaud, jusqu'au 31 juillet 1997, Charles A. Carrier, à partir du 1er août 1997, Claude Bariteau et Martin Poulin. Ce comité est responsable de la gestion du RRPPUL et toutes les positions qui y sont défendues par les représentants du SPUL ont été élaborées par le Comité du SPUL sur la retraite.

### **2.4.3 Le Comité paritaire de gestion des régimes de prévoyances collectives**

Jacques Dagneau, président, Marcel Dupras et Christian Vadeboncoeur ont représenté le SPUL. Le comité a eu de nombreuses rencontres afin d'explorer différentes avenues qui mèneront à une mise à jour complète de l'ensemble des régimes de prévoyances collectives. Rappelons que le comité est responsable de la gestion de toutes les assurances prévues à la convention collective.

### **2.4.4 Le Comité paritaire sur le programme d'accès à l'égalité**

Pauline Fahmy, Marguerite-Marie Roberge, du 1er juin 1997 au 31 décembre 1997, et Esther Déom, du 23 janvier au 31 mai 1998, ont représenté le SPUL. Le comité a analysé le bilan du Programme d'accès à l'égalité pour la période 1995-1997. Dans l'ensemble, il y a des progrès, mais il y a encore du rattrapage à faire.

#### **2.4.5 Le Comité paritaire sur certaines activités d'enseignement**

Josiane Hamers, Marcel Dupras, du 1er juin 1997 au 20 février 1998, et Claude-André St-Pierre, du 20 février au 31 mai 1998, ont représenté le SPUL. Ce comité a entrepris une vaste étude visant à faire l'inventaire des formes d'enseignement non traditionnel qui ont cours actuellement sur le campus. La formation continue est un élément important à considérer. Ce comité a aussi consulté les professeurs et les professeures quant à la place des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) dans leur enseignement. Le mandat de ce comité a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1998 afin de lui permettre de compléter son travail.

### **2.5 Les comités spéciaux**

#### **2.5.1 Le Comité du SPUL sur la qualité de l'enseignement**

Ce comité a été formé principalement pour appuyer les représentants du SPUL au comité paritaire sur certaines activités d'enseignement.

Le comité était formé de Marcel Dupras, Claude-André St-Pierre, du 20 février jusqu'au 31 mai 1998, Alexandra Bachelor, Jean-Paul Laforest et Jean de Bonville. Josiane Hamers a assuré le lien avec le Comité exécutif jusqu'au 20 février 1998. Ghislain Gendron a ensuite pris la relève.

#### **2.5.2 Le Comité de révision des statuts**

Le Comité était formé de Marcel Aubert, Jean Turgeon et Ghislain Gendron. Les sections constituent les unités de base du SPUL et élisent des délégués et des déléguées qui les représentent au Conseil syndical. Les Statuts prévoient que les sections, sauf exception, sont formées d'au moins 25 membres. Il appert que de nombreux départements regroupent moins de 25 membres. Ces départements sont donc forcés de se regrouper avec d'autres unités, appartenant à la même faculté, afin de pouvoir former une section. Cette façon de faire, dans plusieurs cas, défavorise la participation aux activités du SPUL.

Compte tenu que le nombre de départements est à la baisse de même que le nombre de professeurs, le Conseil syndical a chargé le Comité de révision des statuts de revoir la composition des sections et leur représentation au Conseil syndical. Ces propositions seront



soumises à l'Assemblée générale de l'automne 1998.

### **2.5.3 Le Comité des pourparlers**

Le Comité des pourparlers a été formé par le Conseil syndical le 21 novembre 1997. Ce comité avait essentiellement pour mandat de discuter avec l'Employeur afin de permettre au Conseil syndical de décider des suites à donner à la demande du congé de cotisation de l'Employeur au RRPPUL. Le comité était formé de Marcel Aubert, Gérald Lemieux, Louise Mathieu et James Pottier. Le comité a rendu compte au Conseil syndical et à l'ensemble des membres du contenu de chacune des rencontres avec les représentants de l'Employeur. Au terme de ses travaux, le comité a soumis au Conseil syndical un rapport contenant deux propositions, qui ont été adoptées par le Conseil syndical le 8 mai 1998 et qui ont mené à l'entente signée le 18 juin 1998.

## **2.6 Les communications avec les membres**

Le Comité exécutif a consacré beaucoup d'énergie afin d'informer régulièrement les professeurs et les professeures des activités de leur syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes que des dossiers spéciaux, tels les pourparlers et les travaux de la Commission d'orientation.

### **2.6.1 Le SPULTIN**

Au cours de l'année, 20 numéros du SPULTIN ont été publiés. Un SPULTIN a été diffusé après chaque réunion du Conseil syndical. Plusieurs numéros ont également été publiés afin d'informer l'ensemble des membres du déroulement des pourparlers.

Plusieurs lettres ont aussi été adressées aux membres par le président du SPUL.

### **2.6.2 Site Internet**

Le site Internet du SPUL a été inauguré au cours de l'automne 1997. Cependant, beaucoup de travail reste encore à faire.

### **2.6.3 Visites dans les sections**

Au cours du printemps, une visite du campus a été entreprise par le président du SPUL, accompagné de membres du Comité exécutif, afin de mieux connaître les attentes des professeurs et des professeures. De même, le président du SPUL a été invité à quelques rencontres avec des sections, notamment lors de l'élection des délégués et des déléguées au Conseil syndical.

Au cours du printemps 1998, toutes les sections qui n'étaient pas

représentées au Conseil syndical ont été invitées à des rencontres afin de les inciter à élire un bureau de section. Grâce à la collaboration remarquable de certains membres, plusieurs sections sont à nouveau représentées au Conseil syndical.

#### **2.6.4 Rencontres avec les professeurs et les professeures lors du renouvellement du contrat initial**

Des rencontres ont été organisées par le président du SPUL au mois d'août 1997 afin de faire le point avec les professeurs et les professeures avant leur évaluation en septembre 1997, en vue du renouvellement de leur contrat initial. Le taux de participation à ces rencontres a été très élevé (75%). Ces rencontres ont été jugées fort utiles par ces collègues.

#### **2.6.5 Rencontre avec les membres qui ont pris leur retraite au cours de l'année**

Une rencontre a été organisée afin de souligner le départ à la retraite de plusieurs collègues au cours de l'année. Ces collègues ont exprimé beaucoup de satisfaction vis-à-vis ce qu'ils ont considéré comme une marque de reconnaissance à leur égard. Le Comité exécutif a ainsi voulu les remercier pour leur contribution au SPUL au cours de leur carrière.

#### **2.6.6 Les finances**

Les finances du SPUL sont saines, tant au niveau des dépenses courantes que du fonds de réserve. La version préliminaire des états financiers pour l'année 1997-1998 montre un surplus de fonctionnement de plus de 60 000\$. Quant au fonds de réserve, sa valeur au 31 mai 1998, était de l'ordre de 3 840 000\$, ce qui représente 3,94% de la masse salariale des professeurs et des professeures.

### **2.7 Les relations du SPUL sur le campus**

#### **2.7.1 L'Employeur et ses représentants**

Le président du SPUL rencontre fréquemment le vice-recteur aux ressources humaines. En outre, des échanges réguliers ont lieu entre les membres des différents comités paritaires et les représentants de l'Employeur.

#### **2.7.2 Les autres syndicats et associations professionnelles du campus**

Des rencontres ont eu lieu avec l'Association des médecins cliniciens

enseignants à Laval (AMCEL) ainsi que l'Association des dentistes cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval (ADCEFMDUL) dans le contexte des pourparlers portant sur le congé de cotisation demandé par l'Employeur. Rappelons que les membres de ces deux syndicats participent au RRPPUL. Des rencontres ont également eu lieu avec les représentants du Syndicat des employés et employées de l'Université Laval (SEUL), du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL) et de l'Association des retraités de l'Université Laval (ARUL).

Parmi les associations professionnelles du campus, il y a l'Association des professionnels de recherche de l'Université Laval qui poursuit des démarches depuis 1990 afin de former un syndicat. L'Université a choisi de s'opposer par tous les moyens possibles à cette demande d'accréditation en contestant chacune des décisions rendues par les diverses instances prévues au Code du travail.

Au début de l'année, le Comité exécutif a mandaté les procureurs du SPUL afin de faire valoir au tribunal du Travail que le SPUL appuie la démarche des professionnels de recherche et qu'il considère que les professeurs et les professeures ne sont pas les employeurs des professionnels de recherche, au sens du Code du travail. Cette prise de position a été rendue nécessaire à la suite des interventions au tribunal du Travail d'un procureur qui affirmait représenter plus d'une centaine de membres du SPUL qui considéraient être individuellement les employeurs des professionnels de recherche. Deux rencontres ont été organisées avec les membres du SPUL de la Faculté de médecine afin de faire le point sur la position du SPUL à ce sujet.

### **2.7.3 La Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS)**

Des contacts ont régulièrement lieu avec la CADEUL. Le SPUL a participé au financement de la chaire publique de l'ÆLIÉS, une activité qui a connu un succès remarquable. La participation du SPUL à cette activité sera accrue en 1998-1999.

### **2.7.4 La Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)**

Depuis le dernier Congrès de la FQPPU, en mai 1997, les actions de la FQPPU répondent beaucoup plus aux attentes du SPUL, notamment au niveau de la représentation publique. Les déclarations et les prises de positions de la FQPPU sont souvent relevées par les médias. De même, la FQPPU a été beaucoup plus active en publiant un bulletin sur les relations de travail et en organisant un colloque sur les différents régimes de retraite des professeurs et des professeures.

Enfin, le Comité exécutif a particulièrement apprécié la qualité de

l'analyse que la FQPPU a faite du document de consultation publié par la ministre Marois. Ce document, intitulé «L'université devant l'avenir» est un document de consultation devant servir à l'élaboration d'une politique gouvernementale à l'égard des universités.

Comme à l'habitude, le SPUL a été présent à toutes les réunions du Conseil fédéral. Le président de la Fédération, Roch Denis, a également été invité à échanger avec les membres du Conseil syndical.

Le Comité exécutif remercie les membres du SPUL pour leur participation aux activités de la FQPPU. Il s'agit de Roland Ouellet, vice-président, Marcel Dupras, membre du Comité de vérification et Joseph-Claude Poulin, membre du Comité sur les femmes en milieu universitaire.

### **3. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 1998-1999**

#### **3.1 Le 25e anniversaire du SPUL**

L'année 1999 marquera le 25e anniversaire de la fondation du SPUL. Afin d'être en mesure de souligner cet événement, un budget spécifique a été prévu. Le Conseil syndical a formé un comité composé de Christian Vadeboncoeur, Yves Hurtubise et Claire Deschênes.

#### **3.2 La préparation d'un nouveau projet de convention collective**

La convention collective actuelle viendra à échéance le 30 novembre 1999, soit dans un peu plus d'une année. Il y aura lieu de s'interroger, dans un avenir prochain, si le moment n'est pas venu de revoir l'ensemble de la convention.

### **REMERCIEMENTS**

Le Comité exécutif remercie tous les membres du SPUL qui ont consacré temps et énergie au cours de la dernière année à faire valoir le point de vue des professeurs et des professeures et défendre leurs intérêts (annexe). Sans cette participation généreuse et enthousiaste, rien n'aurait été possible.

Merci à tous ces collègues et à toutes ces collègues!

Gérald Lemieux, président  
Michel Beauchamp, vice-président  
Louise Mathieu, vice-présidente  
Nadia Ghazzali, vice-présidente

Ghislain Gendron, secrétaire  
James Pottier, trésorier

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)